

Subventions pour classes de découverte à l'Association PEP 25

M. LE MAIRE, Rapporteur : Un crédit de 631 640 F est inscrit au budget primitif de l'exercice courant en vue d'aider certaines classes des écoles primaires et maternelles à effectuer des séjours de découverte. Une première répartition d'un montant de 70 761,60 F a été adoptée par le Conseil Municipal du 29 mars 1999 pour les séjours libres.

Il conviendrait cette fois de verser une somme de 147 747,60 F aux Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs (PEP 25) pour les séjours organisés par cette association pour les classes d'hiver du 4 janvier 1999 au 20 mars 1999.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la répartition qui lui est proposée et, en cas d'approbation, à prélever la somme de 147 747,60 F au budget primitif 1999, chapitre 92.255.6574 code 21100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.

Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.